

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 98**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

---

**OBJET**

Domaine Départemental de Marseilleveyre - Convention d'autorisation d'usage de  
terrains en vue de la pratique du vol libre

---

**Direction de la Forêt et des Espaces Naturels  
Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux  
164.85**

## **PRESENTATION**

Le Département est propriétaire du domaine départemental de Marseilleveyre qui, en raison de sa situation et de sa configuration géographique est favorable à la pratique du vol libre.

Dans le cadre de sa politique d'ouverture au public de ses espaces naturels sensibles, le Département encourage le développement maîtrisé de sports de pleine nature, tout en garantissant leur protection environnementale ainsi que l'harmonie entre les différents usagers de ses domaines.

La Fédération Française de Vol Libre (FFVL), en vertu de ses statuts, et de la mission de service public qui lui est confiée par délégation du Ministère des Sports a pour objet de favoriser, de défendre et d'organiser la pratique du vol libre sur tout le territoire national et pour tous les pratiquants.

La FFVL a sollicité l'autorisation du Département pour l'utilisation de certaines parcelles de terrain du domaine départemental de Marseilleveyre, par son club local de parapentistes « Planet Air ».

Ainsi, la Commission Permanente du 30 mars 2012, par délibération n°81, a autorisé la signature d'une convention entre le Département et « Planet Air » pour l'utilisation de terrains en vue de la pratique du vol libre, pour une durée de cinq ans.

## **OBJET DU RAPPORT**

La convention étant arrivée à échéance, le présent rapport vise à proposer à l'assemblée départementale le renouvellement de la convention d'autorisation d'utilisation de terrains en vue de la pratique du vol libre avec « Planet Air » pour une durée de cinq ans, sur le domaine départemental de Marseilleveyre.

Ce rapport ne présente aucune incidence financière sur le budget départemental.

## **PROPOSITIONS**

Au vu des éléments précités, je vous demande de bien vouloir :

- Approuver le présent rapport en prenant la délibération ci-jointe ;
- M'autoriser à signer la convention d'autorisation d'utilisation de terrains en vue de la pratique du vol libre avec « Planet Air » pour une durée de cinq ans, sur le domaine départemental de Marseilleveyre.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la Déléguée aux Domaines Départementaux, aux Espaces Naturels, à la Chasse et à la Pêche, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL